



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes du Lardin Saint-Lazare, sous la présidence de M. Roland MOULINIER, Vice-Président.

Date de convocation : 12 mars 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	40
Votants :	42
Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, , Annie DELAGE, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Philippe COLLAS, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Victor MONTEIL, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN, Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Patricia FLAGEAT, Nicolas DJERBI, Sébastien LUNEAU, Alexandra DUMAS, Patrick DELAUGEAS, Jean BOUSQUET, ~~Frédérie GAUTHIER~~, Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE-BOYER, Stéphanie PORTE.

Suppléant : Dominique DURUY représenté par Gilles COZANET, Jacques MIGNOT représenté par Danièle RIBET, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Mattia TRENTMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Caroline VIEIRA CHEVALIER donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY, Fabien JAUBERT, Jean-Yves VERGNE, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE.

SECRÉTAIRE : Mme Nicole DUBREUIL-RAVIDAT

Objet : Attribution de subventions à l'association EWANEWS

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Considérant les demandes de subvention des associations ;

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'attribution de ces subventions aux associations.

Ces dotations ont été arrêtées en respectant les critères suivants :

AR Prefecture

024-200041150-20250320-DE2025_0044-DE
Reçu le 28/03/2025

Pour les clubs sportifs :

- Attribution d'une subvention aux associations sportives disposant d'une école de formation à destination des jeunes : montant de base 250€,
- Majoration de la subvention si le club évolue à niveau élevé ou s'il réalise des actions d'envergure,
- Majoration également pour les clubs ayant eu des résultats particulièrement notables sur la saison passée.

Subventionnement des associations réalisant des manifestations d'ampleur intercommunale ou ayant un rayonnement sur tout le territoire.

M. Frédéric GAUTHIER et Mme Claudine LIARSOU quittent la salle et ne participent pas au vote de la subvention à l'association EWANEWS.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Roland MOULINIER, et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

DE VERSER une subvention à l'association EWANEWS d'un montant de 4000,00€

D'AUTORISER M. le Président à faire, dire et signer tout acte en lien avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 20/03/2025

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
M. le Président

AR Prefecture

024-200041150-20250320-DE 2025_0044-DE
Reçu le 28/03/2025